### REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007188400031

### COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU COM COM LE GRAND CHAROLAIS

POSTE COMPTABLE DE : SGC DU CHAROLAIS BRIONNAIS

### **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

### **Budget supplémentaire (2)**

**BUDGET: BUDGET SPANC (3)** 

**ANNEE 2024** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou  $M_{\rm k}$  49 ou  $M_{\rm k}$  40 ou  $M_{\rm$ 

<sup>(2)</sup> Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné ; budget principal ou libellé du budget annexe.

### **Sommaire**

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1,6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	33

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant,

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L., 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L., 5211-36 du CGCT, art L., 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) budgétaires...
- IV La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement,
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ........ du ......).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1,

II ~ PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

11	II ~ PRESENTATI	ION GENERALE DO BODGE		
VUE D'ENSEMBLE				
		EXPLOITATION		
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASE D'EXPLOITATIO	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 744,00	-4 9	
	+	+	+_	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)	
S		0,00		39 743,98
	=	-	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	34 744,00		34 744,00
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASS D'INVESTISSEMI	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	42 130,00		0,46
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde posit	•
T S	(2)	0,00		42 129,54
[hamilton]			=1	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	42 130,00		42 130,00

76 874,00

76 874,00

**TOTAL** 

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

D'INVESTISSEMENT (3)

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire, De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l)
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles	. (1)	
		1	(2) II			IV = I + JI + JII
011	Charges à caractère général	74 400,00	0,00	13 243,61	13 243,61	87 643,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	133 649,61	0,00	21 000,39	21 000,39	154 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 450,39	0,00	0,00	0,00	4 450,39
I	otal des dépenses de gestion des services	212 500,00	0,00	34 244,00	34 244,00	246 744,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	500,00	ALC: NEEDS	500,00	500,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	215 500,00	0,00	34 744,00	34 744,00	250 244,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 800,00		0,00	0,00	18 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	18 800,00		0,00	0,00	18 800,00
	TOTAL	234 300,00	0,00	34 744,00	34 744,00	269 044,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 269 044,00

### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1 (2) II	nouvelles	ın	IV =   +    +
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	234 300,00	0,00	-4 999,98	-4 999,98	229 300,02
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	234 300,00	0,00	-4 999,98	-4 999,98	229 300,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	234 300,00	0,00	-4 999,98	-4 999,98	229 300,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	234 300,00	0,00	-4 999,98	-4 999,98	229 300,02

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 39 743,98 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 269 044,00

### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	18 800,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
		1	(2) II		111	IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 115,00	0,00	36 130,00	36 130,00	61 245,00
22	Immobilisations reçues en affectation	00,00	00,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 115,00	0,00	42 130,00	42 130,00	67 245,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	00,0	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	25 115,00	0,00	42 130,00	42 130,00	67 245,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	25 115,00	0,00	42 130,00	42 130,00	67 245,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	#
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 245,00

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles		
			(2) II		, m	IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 315,00	0,00	0,46	0,46	6 315,46
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	6 315,00	0.00	0,46	0,46	6 315,46
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	6 315,00	0,00	0,46	0,46	6 315,46
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	NEW THE LEAST	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 800,00		0,00	0,00	18 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes d'ordre d'investissement	18 800,00		0,00	0,00	18 800,00
	TOTAL	25 115,00	0,00	0,46	0,46	25 115,46

	T
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	42 129,54
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	67 245,00

### Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

18 800,00

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043;
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en receltes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de liers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	JJ
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

=		planting and the second		
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 243,61		13 243,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 000,39		21 000,39
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	500,00	0,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	34 744,00	0,00	34 744,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
V	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 744,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	6 000,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	36 130,00	0,00	36 130,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours	The state of the state of	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	42 130,00	0,00	42 130,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
WII =	9
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 130,00

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la règie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-4 999,98	N STREET	-4 999,98
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	ASSIS LIVERS	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	-4 999,98	0,00	-4 999,98

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	39 743,98

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 744,00
--	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,46	0,00	0,46
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00 0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,46	0,00	0,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	42 129,54
	*
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	##U
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 130,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires,
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures),
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le lotal des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7),
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M, 4, en M. 41 et en M, 43,...



Chap /	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)		Texercice (2)	Houvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	74 400,00	13 243,61	13 243,61
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	55 400,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 743,61	2 743,61
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
62871	Remb, frais à la coll, de rattachement	17 000,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	133 649,61	21 000,39	21 000,39
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	133 649,61	21 000,39	21 000,39
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 450,39	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 450,39	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	0,00	0,00
тоти	AL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	212 500,00	34 244,00	34 244,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
6688	Autre	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	500.00	500,00	500,00
6817	Dot. dépréc, actifs circulants	500,00	500,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	215 500,00	34 744,00	34 744,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	18 800,00	0,00	0,00
6811	Dot, amort, Immos incorp, et corporelles	18 800,00	0,00	0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 800,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	18 800,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et d'ordre)	234 300,00	34 744,00	34 744,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 744,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement,
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M<sub>2</sub> 41,
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M  $_{\rm I}$  4 et en M  $_{\rm I}$  43.
- (8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9)Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires,
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	234 300,00	-4 999,98	-4 999,98
7062	Redevances assainissement non collectif	135 000,00	0,00	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	40 300,00	-4 999,98	-4 999,98
7068	Autres prestations de services	59 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
747	Subv. et participat° collectivités	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	234 300,00	-4 999,98	-4 999,98
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Prodults exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	234 300,00	-4 999,98	-4 999,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0.00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	234 300,00	-4 999,98	-4 999,98

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	39 743,98	
	Ħ	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 744,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négalif.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	6 000,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 115,00	36 130,00	36 130,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	3 000,00	3 000,00
2182	Matériel de transport	15 115,00	23 130,00	23 130,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reques en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 115,00	42 130,00	42 130,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimllées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	25 115,00	42 130,00	42 130,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	25 115,00	42 130,00	42 130,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 130,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, I,

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser,

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers,

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précèdent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 315,00	0,46	0,46
10222	FCTVA	6 315,00	0,46	0,46
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes financières	6 315,00	0,46	0,46
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	6 315,00	0,46	0,46
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	18 800,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	718,80	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 069,15	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 312,55	0,00	0,00
28188	Autres	11 699,50	0,00	0,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	18 800,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	18 800,00	0,00	0,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	25 115,00	0,46	0,46

RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	42 129,54
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 130,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> cf. Modalités de vote, l.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles,

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf<sub>e</sub> définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042*<sub>e</sub>

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf, définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

						7
	Date de la			Montant des remboursements N-1	coursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement	(7) auazosani ao					
51928 Autres avances de trésorerie						
						THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUM
51931 Lignes de trésorenie				THE PERSON NAMED IN		
						The second secon
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
	Contract Contract			STATE OF THE PARTY		
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	000	00'0	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989,

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L., 2122-22 du CGCT). compte 6618.

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Fmnmmte et	dettes à l'orig	Emprints of defree à l'origine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numèro de contret)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial  Niveau  de taux  (5)	uitia! Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
										-7/				100
164 Emprunts auprès					00'0									
d'établissement de credit (Total)					0.00	Ì								
										7				
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
	The second second second second													1
16441 Emprunts assortis d'une option de trane sur lione de trésorerie (total)					00'0									
165 Dépôts et cautionnements				1 N N N N N N N N N N N N N N N N N N N	00'0									100
reçus (Total)														
A CT Constitution of the C					d						1000			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					00'0									
1675 Deltes afférentes aux marchés					00'0							57	The state of	
ue partenariat (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					00'0						, Y			
													Section 1	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					00'0									
1681 Autres emprunts (total)					00'0		A CONTRACTOR					2000	200	
						NO STEELS		The Control						
1682 Bons à moyen terme nègociables (total)					0,00									
				DOTTO STATE									ALCOHOLDS	
1687 Autres dettes (total)					00'0									
							1000							1
Total general					00'0									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation,
  - (2) Nominal: montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de faux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un faux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois). (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre,
  - (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (dr. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2	A1.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				Emminist of Johnson Of (MAIN)	Ema	in inte of d	Emprints of dottes an 01/01/N		,			
						-	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contral)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverfure éventuelle (11)	Capital restant dù au 01/01/N	Durėe Ty rėsiduelle d (en ta années) (1	Type de li taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'interêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéent) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		00'0			To a long		00'0	00'0	00'0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1643 Emprunts en dev ses (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assorris d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts at dettes (total)		00'0	1996 - 1981	00'0	Section 1				00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0				100	00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est sourris à couverture, il convient de complèter le tableau « détail des opérations de couverture »,

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intrêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pœurosantage).

- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles, Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

IV = ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

# A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

										Taux	Nivosii			0/. nar
Emprunts ventilės par										maximal	du taux		Intérêts à	ype de
structure de taux selon le	Organisme prêteur ou		Capital restant	Type	Durée	Dates des	Taux	Taux		apres	àla	Interêts a payer	percevoir au	tanx
(Pour chaque ligne, indiquer le	chef de file	Nominal (2)	dû au 01/01/N (3)	d'indices (4)	du	periodes bonifiees	minimal (5)	maximal (6)	Cout de sortie (7)	couver- ture	date de vote du	au cours de l'exercice (10)	cours de l'exercice (le cas	selon le capital
numéro de contrat) (1)										éventu-	budget		échéant) (11)	restant
Echange de taux, taux variable										Total and				
simple plafonné (cap; ou encadré (tunnel) (A)														300°
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0		ALC:	00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0	TOTAL P	180	00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)			ASSESSED FOR	STATE OF									C. C. L.	200
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0	5000		00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur iusqu'à 5 capé														
(D)			A STATE OF THE PARTY OF THE PAR							Jan St.	7			
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)					2000		West St		mile and a second					
TOTAL (E)		00'0	00'0			A. C. O. S.		11.0	00'0			00'0	00'0	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0			18.56			00'0			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0		808	00'0	00'0	00'0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine, En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte,

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte,

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1: Indice zone euro / 2: Indices ou zone euro o u écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices produits financiers (de 1 à 6), 1: Indices cone euro / 2: Indices ou zone euro / 3: Ecart indices zone euro / 4: Indices produits euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices,

<sup>(5)</sup> Taux hors opération ce couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat,

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance, (6) Taux hors opération ce couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prèt sur toute la durée du contrat.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de iaux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget,

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668,

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768,

		2	IV - ANNEXES				2
ELEMENTS D	U BILAN - E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	ETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	LA REPARTITION	DE L'ENCOURS		A1.4
		A1.4 - TYPOLO	A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	TITION DE L'ENCO	URS (1)		
pul	Indices sous-jacents	(1)	(2) Indices inflation française	(3) Franks d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure		Hidices Zolle edi O	ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	Ü	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	Springle Spring
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles,

N	RE A1.5
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Emprunt couvert					_	Instrument de couverture	verture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dù au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes eventuelles Primes payées pour l'achat la v d'option	Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)	A ( 18 2 2 2)	00'0					00'0		15 S		00'0	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				0,00	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				0,00	00'0	00'0
Total		00'0					0,00				00'0	0,00	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert,

(2) Il s'agit d'un taux variable qui ri'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, fioor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intèrèts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE
	ELEME

## A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'in	Effet de l'instrument de couverture	ure		
Instruments de couverture		Taux payé		Taux recu (7)	7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture
Taux fixe (total)						00'0	00'0	00
Taux variable simple (total)						00'0	00'0	00
Taux complexe (total) (2)			14:642			0,00	00'0	00
Total						00'0	0'0	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A complèter si l'instrument de couverture est un swap., (8) Catègorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

### A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que d	eux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)
--	--

LIBELLES	Montant initial de la	Dépenses de	Dette restante
	dette	l'exercice	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

### A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	08-12-2017
CGCT): 1000.00 €	

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
(linéaire, dégressif, variable)			
L	Mobilier	10	08/12/2017
L	Autres constructions	15	08/12/2017
L	Autres immobilisations corporelles	15	08/12/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	10	08/12/2017
L	Bâtiments publics	15	08/12/2017
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	08/12/2017
L	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	15	08/12/2017
L	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments d'exploitation	20	08/12/2017
L	Frais de recherche et de développement	5	08/12/2017
L	Frais d'études	5	08/12/2017
L	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10	08/12/2017
L	Installations gén., agencements et aménagt des constructions	15	08/12/2017
L	Matériel de bureau	2	08/12/2017
L	Matériel de transport	5	08/12/2017
L	Matériel industriel	10	08/12/2017
L	Matériel informatique	10	08/12/2017
L	Outillage industriel	10	08/12/2017
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	08/12/2017
1	Réseaux d'assainissement	50	08/12/2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

### Délibération n° 2017-287 – FINANCES CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais, et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujetti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

### les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes :

202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,

2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),

2032 « Frais de recherche et de développement »,

2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),

204 « Subventions d'équipement versées »,

205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,

208 « Autres immobilisations incorporelles ».

### les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :

2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,

2157 Matériel et outillage de voirie,

2158 autres installations, matériel et outillage technique,

218 autres immobilisations corporelles.

- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.
- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

28- A

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

 Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes

217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d<u>'</u>autres catégories de biens.

### **Durées d'amortissement :**

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017, Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :

Libellé	Durée retenue
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)	10
Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)	5
Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)	15

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Libellé	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matériels et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagements divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,

de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,

<sup>🔖</sup> de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 75

Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO

Membres présents à la séance : 61

Votants: 69

Titulaires présents :

Président: Fabien GENET

Vice-présidents: André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

<u>Délégués communautaires</u>: Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILY.

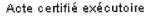
<u>Délégués ayant donné pouvoir</u>: Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELET, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

<u>Délégué(es)absent(es)non suppléé(es)</u> et non représenté(es): Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017 Pour extrait conforme

Le Président

Fabien GENET



- Par publication ou notification le 26/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	42 129,54	42 129,54	42 129,54
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	42 129,54	0,00	42 129,54

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)yota
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	42 129,54	0,00	42 129,54
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	42 129,54	0,00	0,00

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c ≃ a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	25 115,46	0,46	0,46	25 115,92
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)  Solde positif : annuité de la dette couverte  Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	25 115,46	0,46	0,46	25 115,92

- (1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.
- (2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
- (3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire Dépenses" et "Equilibre budgétaire Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

### **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	ISES TOTALES A COUVRIR PAR DES DURCES PROPRES =A + B	0,00	0,00	0,00
16 Em	prunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0.00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest, transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Libellé (1)  Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)  Propositions nouvelles		Vote (2)	
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 25 115,46	0,46	VI 0,46	
Ressou	rces propres externes de l'année (a)	6 315,46	0,46	0,46	
10222	FCTVA	6 315,46	0,46	0,46	
10228	Autres fonds globalisės	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	l I			
27	Autres immobilisations financières				
Ressou	urces propres internes de l'année (b) (3)	18 800,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
2805	Licences, logiciels, droits similaires	718,80	0,00	0,00	
28182	Matériel de transport	2 069,15	0,00	0,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	4 312,55	0,00	0,00	
28188	Autres	11 699,50	0,00	0,00	
29	Dépréciation des immobilisations				
39	Dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à répartir plusieurs exercices				
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes,

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

IV - ANNEXES	I V
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 74 Nombre de membres présents : 47

Nombre de suffrages exprimés : 54 (dont 7 pouvoirs)

VOTES:
Pour: 54
Contre: 0
Abstention: 0

Date de convocalion: 25/06/2024

Présenté par Magali DUCROISET, Vice-Présidente A Paray-le-Monial, le 01/07/2024

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire. A Paray-le-Monial, le 01/07/2024

Les membres du Conseil Communautaire,

### Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Yves LABAUNE

### Délégués ayant donné pouvoir :

Gilles PERRETTE à André ACCARY, Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Edith TERRIER à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISET, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

### Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Aurélie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Richard PERRIER

Pages de signatures des élus annexées

A Paray-le-Monial, le 01/07/2024

Le Président,

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT Date de signature : 08/07/2024 Qualité : Président

a' 11.0000.

Gérald GORDAT.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 11/07/2024

Le Président,

Signe électroniquement par : Gérald GORDAT Date de signature : 15/07/2024 Qualité : Président

Gérald GORDAT

Commune	nmune Nom	Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire Délégué titulaire	**************************************
BALLORE	Paul	JUSSEAU	Délégué suppléant	
BARON	Thierry	AUCLAIR	Maire Délégué titulaire	( w
BARON	Marguerite	CAPON	Déléguée suppléante	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire Délégué titulaire	
BEAUBERT	Laurent	MANSON	Délégué suppléant	
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire Déléguée titulaire	3
CHAMPLECT	Bernard	GAUTHIER	Délégué suppléant	ale
CHANCY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	Burns
CHANGY	André	JARRIER	Délégués suppléant	
	Pierre	BERTHIER	Maire Délégué titulaire	Thung
	Edith	TERRIER	Déléguée titulaire	my
CHAROLLES	Aurore	PERRIER	Déléguée titulaire	qui
	Gérald	GORDAT	Président	M
CHACCENIARD	Fabrice	CHARLES	Maire Délégué titulaire	D
CHASSENARD	Frédéric	ALEVEQUE	Délégué suppléant	iA
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire Délégué titulaire	1
COULANGES	Didier	NAVETAT	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
	Fabien	GENET	Délégué titulaire	John Coul
	David	ВЕМЕ	Délégué titulaire	23
	Magali	DUCROISET	Délégué titulaire	Humb.
	Cédric	FRADET	Délégué titulaire	Jewy
	JULIEN	GAGLIARDI	Délégué titulaire	1
DIGOIN	Guillaume	CHAUVEAU	Délégué titulaire	
, a second	Chantal	CHAPPUIS	Délégué titulaire	4
	Lola	RODRIGUEZ	Déléguée titulaire	Theren.
	Thierry	DESJOURS	Délégué titulaire	18/
	Nicole	GEORGES	Déléguée títulaire	Jagu
	Nathalie	COQUELIN	Déléguée titulaire	
	Marie-Agnès	FORGEAT	Déléguée titulaire	Longest
FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire Délégué titulaire	m
FONTENAT	Marie-Claude	FOREST	Déléguée suppléante	
CRANDVALLY	Jean-Yves	ВІСНЕТ	Maire Délégué titulaire	79
GRANDVAUX	Jean-Michel	ROSSAT	Délégué suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire Délégué titulaire	
	Philippe	AUMEUNIER	Délégué suppléant	13/
HOPITAL	Georges	BORDAT	Maire Délégué titulaire	3-)
LE MERCIER	Jean-Marc	JACOB	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
A MOTTE ST IFAN	Pascal	RAMEAU	Maire Délégué titulaire	
LA MOTTE ST JEAN	Bérénice	PORTIER	Déléguée titulaire	- Postier B
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY ,	Maire Délégué titulaire	Exumy,
LE ROOSSET-WAREL	Sylvianne	BONNOT	Déléguée suppléante	1
LES GUERREAUX	Stéphane	JOURNET	Maire Délégué titulaire	2200   2 192
LES GOERREAUX	Jacinthe	PETIT	Déléguée suppléante	
LUGNY-	Patrick	BOUILLON	Maire Délégué titulaire	atudesallo
LES-CHAROLLES	Patrice	DELORME	Délégué suppléant	
MARCILLY- LA-GUEURCE	Régis	GAUTHERON	Maire Délégué titulaire	Colle
	Eric	NAGRAL	Délégué suppléant	
MARTIGNY-	Anne	DEGRANGE	Maire Déléguée titulaire	DA
LE-COMTE	Frédéric	LAGRANGE	Délégué suppléant	J
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déléguée titulaire	M
MOLINEI	Michel	ARNOUX	Délégué suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire Délégué titulaire	. *
INIORIVAT	Cyrille	DUCERF	Délégué suppléant	The state of the s
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire Délégué titulaire	14
NOCHIZE	Daniel	PACAUD	Délégué suppléant	of
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire Délégué titulaire	de
OUDKI	Stéphane	BERNIGAUD	Délégué suppléant	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire Délégué titulaire	
	Annie	BROUSSE GIBARD	Déléguée suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire Délégué titulaire	the
	Nathalie	LELIEVRE	Déléguée titulaire	
	Jean-Marc	NESME	Maire Délégué titulaire	M wme
	André	ACCARY	Délégué titulaire	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué titulaire	
	Michel	TRAVELY	Délégué titulaire	
= v	Gilles	PERRETTE	Délégué titulaire	A
	Yves	LABAUNE	Délégué titulaire	Joan
	Bernard	PLET	Délégué titulaire	
PARAY LE MONIAL	Jean	ETAIX	Délégué titulaire	
	Céline	BIJON	Déléguée titulaire	
	Annie	BOISSARD	Déléguée titulaire	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Catherine	CLERGUE	Déléguée titulaire PV AH Wesme	1 Nome
	Myriam	PEJOUX	Déléguée titulaire	
	Béatrice	LECONTE	Déléguée titulaire	3
	Anne-Thérèse	BLANCHARD	Déléguée titulaire	Al.
	Aurélie	MANTOUE	Déléguée titulaire	

Commune		Nom	Délégué titulaire/suppléant	Signature
DOISCON	Michelle	BONNOT	Maire Déléguée titulaire	
POISSON	Gérard	BODET	Délégué Suppléant	3 bot
PRIZY	Romuald	COSSON	Maire Délégué titulaire	
PRIZY	Roland	GOYARD	Déléguée Suppléante	Sefect
SAINT-AGNAN	Marie-France	MAUNY	Maire Délégué titulaire	(PA)
SAINT-AGNAIN	Eric	BRAZ	Délégué suppléant	
SAINT AUBIN	André	RIBOULIN	Maire Délégué titulaire	
EN CHAROLLAIS	Elodie	HENRY	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire Délégué titulaire	1
	Pauline	JOURNET	Déléguée suppléante	
SAINT BONNET	Marc	TABOULOT	Maire Délégué titulaire	
DE VIEILLE VIGNE	Marc	DEROO	Délégué suppléant	-
SAINT JULIEN	Didier	ROUX	Maire Délégué titulaire	
DE CIVRY	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	Mail
SAINT LEGER	Eric	BOURDAIS	Maire Délégué titulaire	1300
LES PARAY	Christelle	PASCAL	Déléguée Suppléante	
SAINT VINCENT	Jacky	СОМТЕ	Maire Délégué titulaire	1
BRAGNY	Sylvie	MAURICE	Déléguée Suppléante	
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	Maire Délégué titulaire	( P
JAINI TAN	Thomas	MEUNIER	Délégué Suppléant	

Commune	Nom		Délégué titulaire/suppléant	Signature
SUIN	Jean Claude	MICHEL	Maire Délégué titulaire	Alb
	Jean-Luc	OUTIN	Délégué Suppléant	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire Délégué titulaire	3
	Gilles	BALLY	Délégué Suppléant	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire Délégué titulaire	D
	Bernard	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Jean-Louis	PETIT	Maire Délégué titulaire	G.
	Hervé	BERNIGAUD	Délégué Suppléant	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire Délégué titulaire	_
	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire Délégué titulaire	15
	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire M & Boxes Délégué titulaire	E.BOURDAIS
	Valérie	BOULET	Déléguée Suppléante	
VOLESVRES	Richard	PERRIER	Maire Délégué titulaire	
	Jean-Noël	DUCRET	Délégué Suppléant	